



Arrestation Excès de vitesse Big Island (hawaii/US)

Par **RedNBlue**, le **28/08/2017** à **08:21**

Bonjour,

J'ai besoin d'un conseil juridique sur un problème épineux survenu en mai 2017 à Big Island Etat d'Hawaii aux Etats unis.

J'ai été arrêté pour excès de vitesse et conduite dangereuse avec une amende de 750 \$. J'ai également été jugé par le tribunal de big island alors que j'étais retourné en France et j'ai reçu le jugement en août :

- j'ai eu un chèque de remboursement de 103 \$ pour trop perçu,
- suspension immédiate du permis pour 30 jours (alors que j'ai un permis français donc je n'ai pas trop compris)
- et surtout une peine de 36 heures de community service work et c'est ce point qui m'inquiète pour un éventuel retour à Hawaii.

En gros, le policier qui m'a arrêté m'avait dit que je ne risquais pas grand chose vu que c'était ma première arrestation et que j'avais payé mon amende pour le délit. Seulement que faire avec cette peine de travaux d'intérêt général en suspens ? Si je retourne à Hawaii, dois je effectuer ces travaux, prévenir les autorités compétentes avant que je reviens ? La peine s'applique t'elle sur tout le territoire d'hawaii ou seulement big island ? Bref, je n'ai pas eu d'infos supplémentaires de leur part et je comptais appeler le tribunal pour clarifier les choses mais l'anglais juridique est compliqué surtout par téléphone et j'aurais bien voulu avoir un avis avant par des connaisseurs en droit américain.

Merci d'avance pour votre aide.

Par **Tisuisse**, le **28/08/2017** à **12:42**

Bonjour,

Vous êtes ici sur un forum juridique qui ne traite que du droit français. Voyez plutôt les forums juridiques américains.